



## Projet collectif PROTECTIONS DES MAJEURS

APPEL A PROPOSITIONS  
Donner du sens au DIPM

Proposition à adresser **impérativement par courrier électronique**  
**et par courrier postal** (un seul exemplaire) à :

Frédéric DOS SANTOS  
Responsable ingénierie  
OPCO Santé Occitanie  
Les Berges du Lac 2  
63, rue du Colombier  
BP 47694  
31676 Labège Cedex

[frederic.dossantos@unifaf.fr](mailto:frederic.dossantos@unifaf.fr)

**Date limite de réception des propositions : 7/1/2020**

## 1- Présentation du commanditaire

---

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'OPCO Santé est l'opérateur de compétences (OPCO) du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif.

Quelques chiffres-clés relatifs au secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif (2017) :

- 2 143 établissements adhérents
- 77 763 salariés
- 44 678 départs en formation

Le secteur du handicap représente 43% de nos effectifs, puis viennent le secteur des personnes âgées (21%) et celui du sanitaire (18%) du social (15%) et 3% (autres).

Pour plus d'informations, consulter le site internet : <https://opco-sante.fr>

Et les résultats de l'enquête emploi 2017 : <https://enquete-emploi.unifaf.fr/>



## 2- Les actions collectives sectoriels

---

Les projets collectifs sont financés par l'OPCO Santé sur les fonds mutualisés de branche du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif.

Face aux mutations du secteur, des thématiques ont été travaillées dans le cadre d'un COPIL PROTECTION DES MAJEURS avec des adhérents concernés.

## 3- Contexte

---

Le Document Individuel de Protection des Majeurs (DIPM) est issu de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs et son application a été précisée par décret du 31 décembre 2008. Dans un contexte où la participation sociale de tout citoyen est encouragée, le DIPM est un vrai outil d'inclusion qu'il faut savoir manier autour du projet de la personne accompagnée.

## **4- Objectifs généraux**

---

Cette formation permettra aux stagiaires de :

- Savoir co-construire le DIPM avec la personne accompagnée et suivre les indicateurs de réalisation
- Questionner les concepts de consentement, d'autonomie et de risques
- Soutenir l'autonomie et rendre la personne actrice de son projet
- Savoir repérer le réseau et partenariat nécessaire au projet et le mobiliser

## **5- Public bénéficiaire**

---

Mandataires judiciaires

## **6- Pré-requis**

---

Aucun

## **7- Contenu**

---

Le contenu est laissé à l'appréciation de l'organisme de formation en fonction des objectifs généraux énoncés ci-dessus.

## **8- Approche pédagogique**

---

Il est essentiel que les intervenants possèdent une grande connaissance et aient une expérience des problématiques du secteur concerné.

Toute suggestion sera la bienvenue.

## **9- Evaluation**

---

A la fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra à l'OPCO Santé les feuilles d'émargement et à chaque stagiaire les attestations de stage.

Un bilan écrit décrivant le déroulement de l'action de formation et les points de progrès sera également demandé.

L'organisme de formation sera également mis à contribution pour évaluer la formation à l'issue de la formation (à chaud) et 6 mois après la fin du parcours (à froid).

En fonction de ses disponibilités, l'OPCO Santé peut participer à l'ouverture et au bilan des parcours, en présence des stagiaires. Un point en présentiel pourra être effectué à mi-année avec les services techniques de l'OPCO Santé.

## 10- Dates & durée

---

- Période : Avril ou Juin 2020
- Dates : Eviter les périodes de vacances scolaires, les dates trop proches de ponts et les mercredis
- Durée : 2 jours
- Lieux : Toulouse a minima voir Montpellier et d'autres villes selon les besoins

## 11- Déroulement et organisation

---

L'OPCO Santé assurera la diffusion de l'information sur les Actions Collectives en mettant en ligne sur son site internet un descriptif présentant l'ensemble des formations proposées.

L'OPCO Santé enregistrera les inscriptions et validera les listes des stagiaires retenus. Les modalités de gestion administrative seront précisées dans une convention cadre qui sera signé entre l'organisme formateur et l'OPCO Santé ou directement avec l'adhérent selon les possibilités de financement.

Un guide de gestion administrative sera également remis à l'organisme.

Le prestataire :

- Aura en charge la logistique d'accueil (PC, vidéoprojecteur, pause),
- Organisera les repas en terme de logistique avec le lieu d'accueil (mais non prise en charge par l'OPCO Santé)
- Convoquera les stagiaires selon les modalités et modèles de documents fournis par OPCO Santé,
- Établira les feuilles d'émargement
- Aura en charge l'évaluation de la formation par les stagiaires

Le nombre de stagiaires par groupe de formation sera de 10 personnes minimum - 15 personnes maximum : surbooking à 17 personnes.

A la fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra à l'OPCO Santé les feuilles d'émargement, les attestations de stage et le bilan rédigé par le formateur.

## 12- Condition particulière

---

La formation est susceptible d'être déployée dans une autre délégation régionale de l'OPCO Santé ou par un établissement adhérent à l'OPCO Santé aux mêmes conditions financières (excepté les frais de déplacement et d'hébergement), sans qu'une nouvelle procédure d'appel d'offres soit nécessaire.

### 13- Transmission des propositions de formation

---

Pour faciliter le traitement des réponses, les propositions devront être **impérativement adressées par email** avec la mention « PROJET COLLECTIF 2020 – DIPM – nom de l'OF » en objet du mail (merci de veiller à respecter cette demande).

Les annexes devront être regroupées et figurer dans un document à part.

Un exemplaire non relié devra également être envoyé par courrier à l'adresse suivante :  
*OPCO Santé Occitanie*  
*Frédéric DOS SANTOS*

63 rue du Colombier - BP 47694 - 31676 Labège Cedex

Par courrier électronique : [frederic.dossantos@unifaf.fr](mailto:frederic.dossantos@unifaf.fr)

Les propositions devront comporter les informations suivantes :

- Une proposition détaillée par journée du contenu de formation en adéquation avec les objectifs évoqués ci-dessus
- La démarche et les moyens pédagogiques préconisés
- Les aspects liés à la communication de l'action
- Le dispositif d'évaluation prévu
- L'identité, le profil et l'expérience de l'intervenant pressenti pour la réalisation de la formation (CV précis et détaillés). 1 profil de préférence voir 2 (la co-animation en binôme est toujours possible)
- L'expérience et les références de l'organisme sur ce type d'intervention
- Les caractéristiques des supports pédagogiques (voir précisions dans « approche pédagogique »)
- Le nom et la qualité de la personne responsable du projet
- Le numéro de SIRET et le numéro de déclaration d'activité
- Une proposition de coût de formation (forfait journée / groupe TTC), comprenant le coût pédagogique, les frais de déplacement et d'hébergement des intervenants, le coût des supports pédagogiques, les frais de gestion administrative. Ce coût forfaitaire est valable pour les INTER et INTRA quelque soit le lieu en Occitanie.

**Format demandé (non recevable si non respecté) :** modèle disponible si besoin

coût pédagogique	euros TTC
frais de déplacement et d'hébergement des intervenants	euros TTC
coût des supports pédagogiques	euros TTC
frais de gestion administrative	euros TTC
<b>TOTAL</b>	<b>euros TTC</b>
Frais de salle non compris	CHEZ 1 ADHERENT

- Les dates envisagées
- Une fiche récapitulative (contexte/objectifs/public/durée/contenu synthétique/contact OF)
- La présentation de l'organisme de formation figurera en annexe comprenant vos actions concrètes et précises en lien avec la RSE

## 14- Critères de sélection des candidatures

---

### 1- Qualité de la proposition de formation

- Compréhension et restitution de la demande
- Adéquation entre les objectifs du cahier des charges et les contenus proposés
- Originalité et pertinence de l'organisation pédagogique (contenus, méthodes)
- Pertinence des supports pédagogiques et d'évaluation

### 2-Moyens humains mis à disposition de la formation

- Expérience et qualification des formateurs pressentis par rapport au sujet traité

### 3-Prix de la prestation

- OPCO Santé Occitanie sera attentif au prix proposé

### 4-Références de l'organisme dans le secteur et dans le domaine de l'action

### 5-Communication de l'action (teaser et/ou vidéo de présentation)

### 6-Organisme de formation mettant en œuvre des actions en lien avec leur responsabilité sociale et environnementale

A noter :

### 1- Nous vous demandons de respecter la forme qui vous est proposée, afin que nous puissions examiner votre projet dans les meilleures conditions.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, l'enrichir de tout document qu'il vous semble utile de porter à notre connaissance.

**2- Datadock** : Référencement obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 sur la plate-forme Data-dock ([www.data-dock.fr](http://www.data-dock.fr))

Pour tout renseignement complémentaire :

[frederic.dossantos@unifaf.fr](mailto:frederic.dossantos@unifaf.fr)

**Date limite de réponse : 7/1/2020**

Les dossiers seront instruits par les services techniques de l'OPCO Santé Occitanie.

L'organisme de formation retenu pourra être ensuite reçu lors d'un entretien avec le responsable ingénierie au mois de janvier/février 2020 (présence physique indispensable du formateur principal) ET d'un responsable (directeur, responsable pédagogique, responsable commercial de l'organisme).

En cas d'absence d'une des deux personnes, un autre organisme pourra être positionné sur l'action.